

Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Secteur du Pays du camembert

Document n°4g: Légende du règlement graphique

Vu pour être annexé à la délibération du 11 février 2020

PHARO - Mandataire architectures et urbanistes 63 boulevard OYON 72100 LE MANS

EDATER Conseil Stratégie territoriale et politique de l'habitat 2 avenue du 6 juin 14000 CAEN

GAMA Environnement
Démarche environnementale - Concertation
57-59 avenue de la Côte de Nacre
Péricentre 5 / Bâtiment D
14000 CAEN

AVL Avocats Cabinet d'Avocats spécialistes en droit de l'urbanisme 19 avenue de l'Hippodrome 14000 CAEN







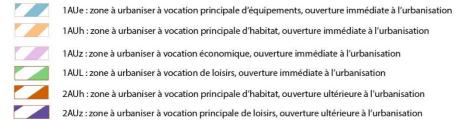


Légende des plans de zonage PLUi Secteur du Pays du camembert

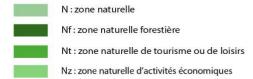
Zones

Zones urbaines UA: zone urbaine de centre ancien UAcv: zone urbaine de centre ville de Vimoutiers et de Sap en Auge UB: zone urbaine peu dense UF: zone urbaine de faubourgs UZ: zone urbaine d'activités économiques UR: zone urbaine de renouvellement

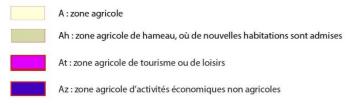
Zones à urbaniser



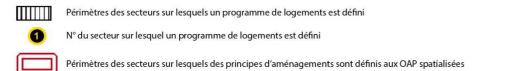
Zones naturelles dont 3 STECAL



Zones agricoles dont 3 STECAL



Périmètres des secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) spatialisée



Emplacements réservés

Emplacement réservé

1

N° de l'emplacement réservé

Numéro	Commune	Destination	Superficie
1	Camembert	Aménagement d'un espace public	2421 m ²
2	Le Bosc Renoult	Aménagement d'un espace public	2311 m ²
3	Le Renouard	Aménagement d'un espace public	4221 m ²
4	Pontchardon	Aménagement d'un espace public	3063 m ²
5	St-Aubin de Bonneval	Aménagement du carrefour	141 m ²
6	Sap-en-Auge	Aménagement d'un espace de stationnement	1074 m ²
7	Sap-en-Auge	Aménagement du carrefour	113 m ²
8	Sap-en-Auge	Aménagement d'une liaison douce	823 m ²
9	Vimoutiers	Aménagement d'un accès	294 m ²
10	Vimoutiers	Extension du cimetière	4283 m ²
11	Vimoutiers	Aménagement d'une liaison douce	484 m ²
12	Vimoutiers	Aménagement d'une liaison douce	1097 m ²
13	Vimoutiers	Aménagement d'un espace de stationnement	999 m ²
14	Le Renouard	Aménagement d'un espace de stationnement	479 m ²
15	Camembert	Aménagement d'une liaison douce	621 m ²

Eléments de paysage, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural, en application des dispositions de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

	Bâtiment remarquable (se référer à l'OAP thématique B2c)
	Petit patrimoine (se référer à l'OAP thématique B2d)
	Arbres remarquables
	Haies à préserver pour ses fonctions paysagères
******	Cours normandes
ΔΔΔ	Boisements
	Couloirs de vue de haute qualité paysagère à préserver suivant les dispositions fixées au règlement

Eléments de paysage, sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, en application des dispositions de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Haies à préserver pour ses fonctions hydrauliques



Mare

Vergers

Autres éléments

Circuits de randonnées à préserver

Secteurs où le règlement fixe des dispositions en faveur du maintien du commerce

 Recul obligatoire pour les constructions et aménagement par rapport à l'axe des voies classées à grande circulation, dans les conditions fixées au règlement

Limitations de la constructibilité pour des raisons de risques ou nuisances

Bâtiments situés en zone A ou N, dont le changement de destination vers une vocation d'habitation, d'hébergement hotelier ou touristique ou de restauration est admis dans les conditions fixées au règlement écrit

Bâtiments situés en zone A ou N, dont le changement de destination vers une vocation de commerce, activités de service ou autres activités du secteur secondaire ou tertiaire est admis dans les conditions fixées au règlement écrit

 $\ \ \, \square \ \, \square \ \, \square \ \, \text{Périmètre de projet ou les nouvelles constructions sont limitées dans les conditions fixés au règlement}$



Sites archéologiques

Secteurs présentant un intérêt archéologique

Elements d'informations

Exploitations agricoles (inventaire de 2013 complété en 2018)

Périmètre de vigilance autour des exploitations agricoles (inventaire de 2013 complété en 2018)

Périmètre à l'intérieur duquel s'appliquent les dispositions du SPR régi par l'AVAP de Sap-en-Auge